

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** Mme N. SCHNEUWLY, Présidente  
Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Vice-Présidente  
Mme A. GUERREIRO, Première Secrétaire  
M. H. LINDER, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, M. DE PLANTA, S. MEYLAN FAVRE et M. SALES ROZMUSKI

MM. A. BODMER, E. CUENDET, O. GIRARDET, G. KALEAS, K. MÄDER, J. METRAL,  
A. MOUTHON, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

M. B. GIRARDET, Maire  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative  
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. N. DE FELICE  
M. G. DEPRES  
M. A. GERVAIX

**Procès-verbal :** Mmes E. MONNIN / E. SIERRO

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse MM. De Félice, Déprés et Gervaix.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

**Mme la Présidente** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **M. le Maire**

##### **1. Concours - parcelles des Fours**

**M. le Maire** commence par un bref retour sur la séance qui a eu lieu dans le cadre du concours de la parcelle des Fours le 19 janvier 2023 avec les membres du jury pour répondre aux questions des candidats, au nombre de 63. Cela laisse augurer une bonne participation à ce concours et le conseil administratif se réjouit de voir les projets début mai, pour le premier tour.

## **2. Soirée du « Mérite Colognote »**

Cette soirée aura lieu le mardi 16 mai 2023 à 19h.00 au restaurant de La Nautique.

## **3. Réfection du chemin de la Perrière**

Comme annoncé lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 3 octobre 2022, le soubassement du chemin de la Perrière doit faire l'objet de travaux afin d'éviter un affaissement sur le talus. Le montant total des travaux a été devisé à CHF 73'000.- et devra faire l'objet d'un crédit supplémentaire.

## **Mme Pahnke**

### **1. Test national des moyens d'alarme à la population 2023**

Comme chaque premier mercredi du mois de février, les sirènes d'alarme à la population sont testées dans toute la Suisse. Cet essai se déroulera mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 de 13h.30 à 15h.30. **Mme Pahnke** signale également que cette information a été transmise aux bénévoles de l'espace Solidarité Ukraine afin qu'elles relayent cette information aux réfugiés. L'office fédéral de la protection de la population a par ailleurs transmis un communiqué de presse en ukrainien. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

### **2. Inscriptions parascolaires 2023-2024**

Les inscriptions parascolaires 2023-2024 au GIAP auront lieu du 20 mars au 9 mai 2023. Les informations y afférentes seront disponibles sur le site internet du GIAP [www.giap.ch](http://www.giap.ch) dès le début du mois de mars. Entre le 20 mars et le 9 mai, les inscriptions devront être effectuées en ligne via le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch) au moyen d'un compte e-démarches de l'Etat de Genève. Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches seront priées de se rendre sur le site internet [www.giap.ch](http://www.giap.ch) pour obtenir des renseignements complémentaires. Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire et toute inscription devra être effectuée selon les modalités décrites ci-dessus.

### **3. Ateliers d'aide à remplir la déclaration d'impôts 2022**

En collaboration avec l'administration fiscale, des ateliers d'aide à remplir la déclaration d'impôts pour les jeunes entre 18 et 25 ans seront organisés les mardi 28 février et 7 mars 2023 de 17h.00 à 20h.00, à la salle communale. Ces ateliers sont gratuits et il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Un tous ménages sera adressé aux jeunes concernés très prochainement.

### **4. Demande de prêt de l'association de l'EMS Saint-Paul**

L'Association du Foyer Saint-Paul sollicite la commune pour un nouveau prêt sans intérêt, à concurrence de CHF 3'000'000.-, pour une durée de 50 ans, garanti par des cédules hypothécaires. À la suite d'un audit énergétique, des mesures urgentes doivent être entreprises pour diminuer l'Indice de Dépense de Chaleur (IDC) de 640 à 450 points. Un projet a déjà été réalisé par un groupe d'experts, afin qu'il débute en avril (dépôt de l'APA). Les travaux envisagés sont : façades, toiture, stores, isolation, ventilation. Il s'agit d'investis-

sements non prévus par l'association. Le prix de pension à l'EMS a déjà été ajusté de +6.5% pour l'exercice 2022-2023. Par ailleurs, la valeur du bâtiment est estimée à 64 millions de francs (valeur vénale objective, selon expertise). A ce jour, deux prêts sans intérêt ont été consentis par le Conseil municipal (un prêt de CHF 3'000'000.- et l'autre de CHF 1'000'000.-).

Une première tranche d'amortissement de CHF 500'000.- a été remboursée en date du 7 mai 2021. Afin d'honorer les prochaines échéances des emprunts en cours, il est prévu chaque année, dans la comptabilité de l'association, des réserves de liquidités. Le taux d'endettement de l'association est de 16 % (3,5 millions envers la Commune de Cologny et 6,7 millions envers les banques). Le Conseil administratif a référé de cet entretien à **M. Jules Munier**, Président de la commission des finances, qui n'a pas omis d'objection pour que cette demande soit présentée ce soir. Si le Conseil municipal accepte cette demande, un projet de délibération sera présenté lors de la séance du 2 mars prochain. **Mme Pahnke** sera membre du comité de l'association. Par ailleurs, une priorisation des personnes domiciliées dans la commune est assurée au sein de l'EMS, ainsi qu'un contact quotidien avec le Conseil administratif. **Mme Pahnke** portera la voix de la commune et fera le lien entre les autorités communales et l'association.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. J. Munier** maintient son accord de principe. Il confirme la qualité de la relation entre la commune et le foyer EMS Saint-Paul. Sa grand-mère y a été pensionnaire quelque temps. Par ailleurs, il a eu le temps de parler avec deux directrices dans l'intervalle. Cependant, il aurait besoin d'un peu plus de précisions pour être confortable avec ce prêt de 3 millions, plus important que ce que Cologny a pour habitude de financer, d'autant que le taux du prêt est à zéro. Par conséquent, la commune immobilisera de l'argent qu'elle aurait pu placer ou investir ailleurs et qui aurait, sur des obligations de la Confédération avec le même risque de défaut, rapporté beaucoup d'argent aujourd'hui. L'environnement a changé par rapport aux prêts qu'il avait été possible de pratiquer à l'EMS Saint-Paul. Les taux étaient beaucoup plus bas. De ce fait, cela était financièrement arrangeant. En effet, il y avait une convergence d'intérêts. Aujourd'hui, si l'on prête à 50 ans un montant de 3 millions à taux zéro, cette institution sera subventionnée en dizaines de milliers de francs chaque année. Cela n'est pas rien et cela n'est pas négligeable. Tout d'abord, **M. J. Munier** aimerait que le montant de cette subvention d'investissement soit chiffré. Il aimerait également savoir si un autre échéancier serait envisageable. La deuxième piste que **M. J. Munier** aimerait approfondir serait la possibilité de réduire la durée de ce prêt. En effet, 50 ans lui paraissent très engageants. Beaucoup de choses peuvent se passer en 50 ans. Les maturités étaient généralement plus courtes. Pour **M. J. Munier**, 20 ans lui semblent plus raisonnables, si l'EMS Saint-Paul a les moyens d'effectuer un remboursement. Il serait plus confortable à l'idée de voter avec ces clarifications.

**M. J. Munier** aborde un dernier point. Si la décision d'augmenter les dépenses dans le social est prise, il faudrait que l'on puisse tenir compte, lors de la préparation du budget à la commission sociale, que cette nouvelle subvention est en place et qu'il est nécessaire de connaître le montant que cela coûtera chaque année. De ce fait, **M. J. Munier** aimerait faire un arbitrage au budget de la commission pour diminuer des dépenses qui seraient peut-être moins utiles à la commission sociale, notamment les aides à l'étranger. Par conséquent, il lui paraît raisonnable de prendre en considération ces quelques points lors du vote.

**Mme Pahnke** a bien entendu et compris la demande. Il sera analysé s'il est envisageable pour l'association de réduire la durée du prêt. La demande initiale est de 50 ans. En marge des échéances d'amortissement des deux autres prêts, il y a une échéance prochaine

d'amortissement le 31 décembre 2028 et une autre le 30 mai 2029. Un échéancier a été mis en place pour les deux emprunts. Il sera envisagé si la réduction du prêt de 50 à 20 ans est financièrement supportable par l'EMS Saint-Paul. **Mme Pahnke** calculera le montant des intérêts qui sera estimé en subvention en prenant comme taux de référence celui d'aujourd'hui, parce que l'on ne connaît pas les taux d'intérêts des années prochaines. Ce dernier sera échelonné en escaliers en le corrélant avec les remboursements.

**Mme Pahnke** indique que les tranches de remboursement, aujourd'hui, s'élèvent à CHF 500'000.-. En conséquence, les escaliers, s'élevant à CHF 500'000.- ou à CHF 250'000.-, seront corrélés avec un taux d'intérêt moyen de manière à montrer quelle subvention annuelle cela représenterait en lien avec la ligne du budget social avec le souhait que cette dernière soit amendée. **Mme Pahnke** préparera cela d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu le 2 mars. Une séance avec le comité de Saint-Paul est prévue dans l'intervalle. Cela permettra de préparer la matière première. Ensuite, la décision reviendra au Conseil municipal.

**M. Hornung** soutient que, compte tenu des travaux à effectuer, c'est-à-dire de façades, de toiture, de store, d'isolation et de ventilation, qui doivent être réalisés par un groupe d'experts, la demande de prêt envisagée relève plus de l'entretien des bâtiments que du social.

**Mme la Présidente** indique qu'il s'agit d'une subvention qui servira à l'entretien de bâtiments, mais dans un cadre social.

**Mme Sales Rozmuski** aimerait savoir si l'association a présenté des budgets prévisionnels pour vérifier dans le temps sa capacité à rembourser. Au sujet de l'hypothèque auprès des banques, **Mme Sales Rozmuski** demande si les conditions, les taux et les amortissements sont connus. Elle pose également la question de savoir s'il s'agit de taux fixes ou de taux variables.

**Mme Pahnke** évoque que la présentation des réserves sont faites chaque année pour montrer que l'association est en mesure d'honorer les échéances et de restituer les cédules pour les emprunts. **Mme Pahnke** annonce qu'elle vérifiera à nouveau, mais qu'elle ne s'inquiète pas de ce côté-là. Elle indique également la possibilité de confirmer la capacité de l'EMS Saint-Paul d'honorer aussi les dettes bancaires.

**Mme Sales Rozmuski** relève qu'il faut examiner les budgets provisionnels, les flux annuels, les conditions des hypothèques actuelles et l'état des contrats bancaires. Elle rejoint **M. J. Munier** sur le fait que 50 ans est une longue période. Elle est également pour l'idée de raccourcir le prêt tout en étant consciente que cela dépendra des capacités de remboursement du foyer Saint-Paul.

**M. Cuendet** rejoint **M. J. Munier** sur le fait que 3 millions de francs est un montant important au vu des taux d'intérêts qui montent actuellement. Il est de la responsabilité du Conseil municipal de calculer le montant non perçu. Il remercie **Mme Pahnke** d'avoir proposé spontanément de le faire, en tenant évidemment compte des amortissements. Ce montant est une subvention accordée au Foyer Saint-Paul qui s'inscrit dans la volonté du Conseil municipal de favoriser les actions sociales dans la commune.

**M. Cuendet** rappelle qu'une épée de Damoclès est en train de tomber, à savoir la nouvelle péréquation financière intercommunale. Le Grand Conseil se prononcera en principe demain sur cette question. Par conséquent, les perspectives financières de Cologny seront fortement dégradées. Il n'est pas possible de faire comme si de rien n'était. Il ressort de la

responsabilité du Conseil municipal de calculer le montant de la subvention accordée à l'EMS Saint-Paul. Cette subvention s'inscrit dans la volonté politique du Conseil municipal de porter son aide sur le social local. L'EMS Saint-Paul remplit parfaitement ce rôle. Pour cela, il faudrait trouver des sources d'économie ailleurs, notamment à l'international, où le canton et d'autres communes subventionnent l'aide internationale. Il s'agirait par conséquent de réduire les dépenses sociales envers l'international pour se focaliser sur l'aide locale.

**M. Cuendet** remercie par avance **Mme Pahnke** de fournir les données sur le montant du subventionnement. 50 ans ne paraissent pas raisonnables à **M. Cuendet**. Il est d'avis que 20 ans doivent être le grand maximum et qu'il doit s'agir d'une volonté affirmée clairement.

**M. J. Munier** indique que l'établissement médico-social du Foyer Saint Paul a un objectif en grande partie social. Il rappelle que la commission de l'entretien des bâtiments a assez peu de subventions. On y vote quelquefois des dépenses d'investissement ou de simples charges, mais pas des charges de transfert. Au contraire, de nombreuses charges de transfert sont votées à la commission sociale. **M. J. Munier** pense que ce serait une grave erreur de logique que de penser qu'il revient à la commission de l'entretien des bâtiments de faire un quelconque arbitrage avec ces subventions d'investissement à caractère social, soit ce prêt à taux zéro au foyer Saint-Paul. **M. J. Munier** voulait clarifier ce point par souci de cohérence. Ce ne sera pas évident ni parfait, des hypothèses seront élaborées, mais l'idée est d'avoir un ordre de grandeur. **M. J. Munier** soutient que l'on se dirige gentiment vers des temps plus durs en termes de planification budgétaire. Il faut par conséquent commencer à réfléchir à ces choses-là dès aujourd'hui. Il propose à la commission sociale de commencer. Si la commission sociale s'y oppose, cela sera réalisé ailleurs. Il paraissait plutôt logique à **M. J. Munier** d'opérer ainsi.

**Mme Sales Rozmuski** précise que l'on se trouve dans le même ordre d'idées que les subventions d'investissement pour les restaurants.

**Mme de Planta** considère que c'est une bonne idée. Il s'agirait de les qualifier de subventions qui seraient par ailleurs locales. Cela permettrait d'être transparent. C'est-à-dire qu'il soit clair pour tout le monde que CHF 300'000.- sont injectés chaque année dans Le Lion d'Or. Cela représentait la volonté du Conseil municipal jusqu'à présent. Dans le cadre de l'EMS de Saint-Paul, on injecterait probablement CHF 75'000.- ou CHF 100'000.- Cela sera qualifié de subvention pour que tout le monde soit au clair. **Mme de Planta** soutient cette subvention, car la priorité d'entrée à l'EMS Saint-Paul appartient aux Colognotes et il est vrai que Cologny a une population vieillissante. Ce projet est donc dans le domaine du social. **Mme de Planta** est d'avis qu'il est important de rendre les comptes du Conseil municipal lisibles, si le prêt est validé, et il le sera selon toute vraisemblance à moins qu'une personne parvienne à faire changer son groupe d'avis d'ici-là. De surcroît, cela permettrait que tout un chacun prenne connaissance du fait que les restaurants bénéficient de subventions importantes.

**Mme de Planta** souhaite également souligner que l'indice de chaleur qui doit être réduit ne va pas toucher uniquement le bâtiment EMS de Saint-Paul. Tous les bâtiments publics, voire d'autres associations, vont également être concernés. Par conséquent, il est possible que d'autres associations demandent également des subventions. Le canton a voté 1 milliard pour ce poste-là. L'EMS Saint-Paul est le premier à formuler une telle demande. Le Lion d'Or a démontré que des sommes importantes sont nécessaires pour assainir les bâtiments. Elle pense qu'il faudrait un budget pour appliquer cette nouvelle loi qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Étant une loi récente, elle n'a peut-être pas été complètement intégrée dans les calculs financiers.

**M. J. Munier** gratifie l'idée de **Mme Sales Rozmuski** d'excellente. Il remarque que cela a déjà été abordé au sein de la commission des finances. Il est nécessaire d'avoir une idée de ces subventions d'investissement en faveur des restaurants. En effet, ils ont des comptes d'exploitation non déficitaires ce qui pourrait laisser penser qu'ils rapportent quelque chose à la commune. Cependant, en raison des besoins d'investissement un peu extraordinaires exprimés au fil du temps et pour lesquels il est difficile d'obtenir une lecture historique parfaite en raison de restaurants qui étaient hors-bilan, cela rendait plus difficile la lecture de subventions d'investissement. Aujourd'hui aussi, il faut systématiquement contrôler cette lecture de subventions d'investissement afin de savoir si cela vaut toujours la peine de les maintenir.

**Mme la Présidente** rappelle la demande de savoir si le Conseil municipal est d'accord d'octroyer un prêt sans intérêt de 3 millions à l'association du foyer Saint-Paul. Cependant, des propositions ont été formulées à l'égard de la question initiale. Par conséquent, **Mme la Présidente** propose de voter sous réserve de ces propositions.

**Mme Pahnke** est d'avis qu'il ne faut pas voter ce soir. Elle pense qu'il serait judicieux de lui demander d'effectuer le travail sollicité par **M. J. Munier** et **Mme Sales Rozmuski** afin d'avoir des réponses sur les questions qui ont été posées, c'est-à-dire sur la durée, le montant et les documents de budget prévisionnel. **Mme Pahnke** soutient cela, car elle suppose que **Mme la Présidente** est d'accord sur le principe. Elle préparera ces documents et un projet de délibération qui seront mis sur CMNet. Le Conseil municipal doit lui communiquer ensuite s'il est prêt à le voter. **Mme Pahnke** est d'avis que c'est cela la marche à suivre. La question sera approfondie et elle reviendra le 2 mars avec les compléments demandés qu'elle aura fourni antérieurement.

## **M. Hornung**

### **1. Délégation à Pro Senectute de la consultation sociale pour les personnes âgées**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes doivent proposer une consultation sociale pour les personnes âgées. Elle consiste à apporter conseil et orientation en matière sociale aux habitants de la commune en âge AVS en situation de précarité. La commune a décidé de confier cette consultation à Pro Senectute, qui fournira à la commune trimestriellement un rapport détaillé des prestations fournies. Après une année d'exercice, la commune pourra évaluer si cette délégation sera poursuivie ou si cette consultation sera reprise par la commune. Le coût de la consultation est de CHF 160.-, dont CHF 80.- pris en charge par l'OFAS, étant précisé qu'en 2024, l'OFAS participera à hauteur de CHF 100.-. Le montant restant est pris en charge par la commune.

### **2. Edition 2023 de « La nuit est belle »**

**M. Hornung** indique que l'édition 2023 de « La Nuit est belle » aura lieu le vendredi 22 septembre.

### 3. Formation « Climat »

À la suite de la formation qui s'est déroulée le 19 janvier, à laquelle ont participé deux Conseillers municipaux, **MM. De Félice** et **Linder**, l'ACG a fait parvenir les présentations données lors de cette soirée. Ces présentations contiennent des informations sur les enjeux liés au réchauffement climatique et les leviers d'actions à disposition des communes pour y faire face. Elles abordent plus particulièrement les thèmes de la mobilité, de l'aménagement et de la consommation. Des indications de contacts et sites web pour approfondir ces problématiques sont également mentionnés. Ces présentations sont disponibles sur CMNet.

### 4. Mobilitri

A la fin de cette année s'achèveront les trois années de contrat avec Mobilitri, une alliance créée par les entreprises Serbeco et Pradervand pour délivrer des prestations mobiles de collectes et de traitement d'encombrants. Pour beaucoup de communes, ce système demeure la seule alternative pour la collecte d'encombrants. Il remplace l'ESREC de la Praille – le plus proche des communes de la Rive Gauche et qui devrait prochainement fermer ses portes – et la levée des encombrants en porte à porte, qui ne permet pas un bon tri des objets récupérés. Avec l'approche de la fin de la période d'essai de Mobilitri, un appel d'offre a été initié par les communes participantes avec l'aide du GesDec (Service de Géologie, Sols et déchets) pour la continuation de ce service. Un cahier des charges a été mis en place ; des chiffres sur "l'Avant-Mobilitri" et le "Pendant-Mobilitri" ont été transmis aux commissaires de la commission de l'environnement, qui ont partagé ces documents à leur groupe respectif afin que chacun puisse débattre, en connaissance de tous les éléments, de la continuation ou non de l'implication de Cologny dans le projet qui succédera à Mobilitri.

Compte tenu du calendrier et de la fixation des tarifs pour les communes dans le cadre de cet appel d'offres, Cologny est convenu avec les communes Arve et Lac de renvoyer sa position le 31/01 au plus tard. Jussy, Corsier, Vandoeuvres, Choulex, Collonge-Bellerive, Anières, Meinier, Presinge et Hermance se sont déjà prononcées. Cologny, Gy et Puplinge sont encore en attente. Ces informations sont récentes. Il sera donc demandé par **Mme la Présidente** de se prononcer sur la volonté de Cologny de participer à la procédure d'appel d'offres en cours ou de s'en retirer. **M. Hornung** reste à disposition pour toute question.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Kaleas** indique que les données ont été analysées en commission. Les Colognotes n'utilisent pas, ou très peu, ce service. Cologny est dernier en termes de tonnage, certainement peut-être parce que la voirie, ouverte le samedi matin, propose d'accueillir des encombrants. Par ailleurs, la facturation est calculée au nombre d'habitants et non pas au tonnage, ce qui la rend élevée. Dès lors, le prix de la tonne se calcule à CHF 1700.-, ou CHF 918.- avec la subvention cantonale, qui baissera prochainement. Cependant, l'espace déchetterie au sein de la voirie, dont les Colognotes sont habitués, peut être optimisé aux normes. En vue des données fournies, **M. Kaleas** n'est pas favorable pour renouveler le mandat.

**M. Hornung** relève qu'il ne s'agit pas de renouveler le mandat, mais de faire un nouvel appel d'offres, qui peut concerner de nouveaux prestataires.

**M. Bodmer** rejoint **M. Kaleas**. Selon l'analyse des chiffres, le coût par tonne, inexpliqué et très important, n'est pas compréhensible. Par ailleurs, Cologny a réduit ses déchets à 40 tonnes, ce

qui témoigne que sous contrainte, les déchets sont évités et mieux gérés. Le porte à porte n'a plus de raison d'être et la déchetterie devrait être optimisée. Ceci avait été proposé il y a trois ans par **M. J. Munier**.

**M. J. Munier** avait effectivement mentionné les déchets spéciaux et la volonté de travailler sur leur stockage. Il semble que le tonnage de ces déchets, dont il n'a pas les chiffres exacts, devrait être stocké avec les moyens actuels au centre de voirie, ou ailleurs. Mais il n'est pas nécessaire de passer par Mobilitri.

**M. Hornung** explique qu'actuellement, la déchetterie n'est pas capable de reprendre les déchets spéciaux, soit principalement les peintures et huiles. Mais le Conseil administratif a discuté avec le service technique pour une alternative, qui se situerait au centre de la voirie. L'investissement concernerait seulement un conteneur particulier. Par ailleurs, la majorité des communes Arve et Lac envie Cologny pour son espace de récupération au sein de la commune.

Si la gestion des déchets de la commune est fiable, selon **M. J. Munier**, la question des encombrants persiste. La commission de l'environnement ou **M. Hornung** peuvent y travailler en parallèle.

**Mme Guerreiro** souhaite connaître la durée à compter avant d'obtenir les autorisations pour les déchets spéciaux. Elle mentionne aussi que la commune devra ouvrir les jours de semaine, si elle veut élargir son offre pour la voirie. Ceci éviterait les abus des personnes qui outrepassent les horaires. Enfin, l'espace tri peut être aménagé plus efficacement avec le parking.

**M. Linder** informe qu'en commission, une surveillance de la déchetterie a été discutée. Relever les plaques et adresses ne suffit plus. Mobilitri avait l'avantage d'accompagner les personnes qui venaient déposer leurs déchets. Concernant l'ouverture en semaine, elle serait difficile à cause de l'utilisation du service technique et de la commune.

**M. L. Munier** partage l'opinion de **MM. Kaleas** et **Bodmer**. Toutefois, il attire l'attention sur les habitants du coteau de Cologny, qui déposent certainement leurs déchets à la Praille, au vu de la géographie. Lorsque celle-ci fermera, les déchets se reporteront sur le nouveau point de récupération de Cologny. Il faudra en tenir compte dans les calculs de tonnage. **M. L. Munier** évoque également un problème géographique, sur le coteau, il n'y a aucun centre de collecte. Lui-même habitant le coteau, il admet utiliser les points de collecte des communes voisines de Collonge-Bellerive. Ce problème géographique doit être pris en compte dans le travail de la commission.

**M. Hornung** partage l'avis de **M. Linder** pour l'ouverture en semaine. De plus, avant Mobilitri, l'ouverture pour les encombrants avait lieu une fois par mois. Ainsi, l'ouverture les samedis du centre de voirie représente davantage. Quant à l'intervention de **M. L. Munier**, il sera difficile de trouver un endroit pour placer un éco-point à la Belotte.

**M. L. Munier** admet avoir été interpellé par la lecture de l'un des procès-verbaux de la commission, daté du début de sa législature précédente. Lorsqu'un éco-point vers le Yacht-Club était mentionné, il était dit qu'il n'y a pas vraiment d'habitants. Or, il y a de multiples possibilités de placer des éco-points. En tous les cas, ce n'est pas le propos de ce conseil. Il souhaitait simplement évoquer le tonnage supplémentaire à prendre en compte.

**Mme la Présidente** ajoute que, lors de la séance de la commission, un travail pédagogique à mettre en place a aussi été évoqué, ce qui éviterait des déchets.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le retrait de la Commune de Cologny de la procédure d'appel d'offres pour la mise en place d'un espace de récupération mobile sur les communes Arve et Lac.

**Le retrait de la Commune de Cologny de la procédure d'appel d'offres pour la mise en place d'un espace de récupération mobile sur les communes Arve et Lac est acceptée par 15 oui et 1 abstention.**

## 5. Subvention pour l'achat de vélos électriques aux entreprises

**M. Hornung** signale que la commune a été interpellée par diverses entreprises domiciliées à Cologny, qui souhaitent également bénéficier de la subvention de CHF 500.- pour l'achat d'un vélo électrique accordée aux habitants. Cette demande a été soumise aux membres de la commission de l'environnement lors de leur séance du 23 janvier 2023. Ils ont préavisé favorablement cette demande en précisant que la subvention serait octroyée pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo cargo, à raison d'un par entreprise domiciliée à Cologny et inscrite au registre du commerce. Cette subvention serait, comme pour les particuliers, réitérable tous les 5 ans. Pour 2023, cette subvention serait attribuée aux 50 premières entreprises qui en feraient la demande, ce qui représenterait un crédit supplémentaire de CHF 25'000.-.

**M. J. Munier** demande combien en ont fait la demande.

**M. Hornung** répond qu'une entreprise l'a demandée par écrit et d'autres ont suivi par oral, pour un total de moins d'une dizaine.

Si **Mme de Planta** est favorable aux vélos électriques, elle estime important de s'assurer que l'entreprise utilise le vélo dans un contexte colognote. Ces demandes intègrent des besoins évidents, mais il peut y avoir des abus. Des critères devraient être définis afin de déterminer si les entreprises ont un réel besoin de vélos.

Selon **M. Hornung**, la question s'est posée en commission. Elle avait lieu il y a trois jours, ainsi le procès-verbal n'est pas encore disponible. Les critères devaient y être discutés. La commission s'est entendue sur le critère affirmant que les 50 premières entreprises qui effectuent la demande de subvention l'obtiendront.

**Mme Sales Rozmuski** souhaite exclure les entreprises uniquement domiciliées à Cologny. Elles doivent ressentir une véritable utilité. Il serait difficile de vérifier que le vélo est utilisé seulement sur la commune. Par conséquent, le critère reposerait sur l'activité.

**M. J. Munier** pense qu'il faut cibler les entreprises qui assurent des livraisons. Si ce n'est qu'une société de services, il y a une confusion avec le vélo à titre privé pour se rendre au travail.

**M. Cuendet** partage l'opinion de **Mme Sales Rozmuski** pour que les sociétés de domicile ne puissent pas bénéficier de la subvention, mais cela demanderait du travail à l'administration,

car chaque cas devra être analysé. Par conséquent, il rejoint **M. J. Munier** et limiterait aux commerces. Le critère serait clair et assure que le nombre d'employés n'importe pas.

**Mme Asensio** est en faveur de la subvention, mais souhaite avoir des critères précis, qui figureraient dans le procès-verbal de la commission. En somme, elle se demande si ce vote est urgent et en cas de demande spécifique, le Conseil administratif peut la traiter.

**M. Hornung** explique que le débat a démarré par une demande spécifique, mais il voulait éviter d'accorder une subvention ponctuelle sans critère. Si le procès-verbal n'est pas encore disponible, les critères ont été énoncés et concernent l'accord de la subvention aux 50 premiers. Il est cependant possible de renvoyer à la commission, mais cela ferait attendre la subvention demandée.

**Mme de Planta** estime que l'octroi aux 50 premiers n'est pas un critère. Elle adhère au sens des livraisons. La commune peut commencer avec ce critère et constater si 50 entreprises en font la demande. Les critères peuvent être étendus par la suite.

**M. J. Munier** demande une certaine flexibilité et du bon sens. Un massage à domicile pourrait nécessiter un besoin de vélo électrique, par exemple. Le Conseil administratif est en mesure de juger ce qui est raisonnable. En effet, accepter les 50 premiers paraît discriminatoire. En l'état, aucun crédit supplémentaire n'est à voter et **M. J. Munier** souhaite obtenir la copie du procès-verbal pour prendre connaissance des discussions.

**M. Métral** rappelle que seules 70 personnes ont demandé la subvention l'an dernier, sur les 6'000 habitants. Il considère que les entreprises peuvent déjà demander la subvention et la commune jugera le nombre final en fin d'année. Il souligne également qu'une personne ayant une entreprise ne peut pas cumuler les deux subventions sur un même vélo.

Dans ce cas, **Mme Sales Rozmuski** exclurait les sociétés de personnes et n'accepterait que des sociétés de capitaux. En effet, une société de personnes pourrait obtenir la subvention individuelle et pour l'entreprise.

**M. J. Munier** comprend les craintes vis-à-vis des abus, bien qu'il soit d'avis de favoriser l'arrivée de vélos afin d'œuvrer pour le changement climatique. Certaines subventions seront attribuées à des administrateurs pour un usage personnel, néanmoins ils seront à vélo. Les sommes ne semblent pas déraisonnables.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** renvoie ce sujet en commission.

## **6. Benne à ordures électrique**

**M Hornung** signale que Transvoirie a annoncé l'utilisation d'un camion benne à ordures ménagères électrique en circulation sur la commune, dès février. Coligny est une commune pilote à ce sujet.

### III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Repas à l'issue du Conseil municipal du 2 mars 2023

Mme la Présidente annonce que le repas à l'issue de la séance du CM du 2 mars sera suivi de la traditionnelle choucroute organisée dans les locaux de la compagnie des sapeurs-pompiers, à laquelle les conjoints sont invités. La séance du Conseil municipal débutera à 18h.30.

### IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

### V. RAPPORTS DE COMMISSION

- **Constructions du 29 novembre 2023**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Sports du 17 janvier 2023**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### Premier préavis de la page 2

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif » à Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme.

**La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif » à Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### Deuxième préavis page 2

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif » à **Athina Aerts** pour ses performances en poney.

**La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif » à Athina Aerts pour ses performances en poney est approuvée par 15 oui et 1 abstention.**

#### Préavis page 4

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur un crédit supplémentaire destiné à l'aménagement du mobilier et des structures complémentaires sportives à hauteur de CHF 25'000.- maximum.

**Un crédit supplémentaire destiné à l'aménagement du mobilier et des structures complémentaires sportives à hauteur de CHF 25'000.- maximum est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) La Nuit est belle**

**M. J. Munier** revient sur l'événement « La Nuit est belle », dont il avait été évoqué de l'appeler « Les Nuits sont belles ». Il se demande s'il est possible de proposer davantage de dates, bien que l'événement soit cantonal.

**M. Hornung** annonce que le canton éteindra prochainement les éclairages des routes cantonales la nuit. Dès lors l'événement aura lieu toutes les nuits. Cologny, pour le démarrage de l'extinction des candélabres sur les chemins ou routes communales, s'est alignée avec les horaires des TPG, soit de 1h.00 à 5h.00. Les bâtiments communaux seront aussi éteints et la commune espère que les commerces communaux suivront.

## **VII. PROJETS DE DELIBERATION**

Aucun projet de délibération n'est présenté.

**Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 21h.30.